

Rapport de présentation du Compte Administratif 2022 du budget annexe CENTRE DE SANTÉ

Le budget annexe de centre de santé a été créé par délibération du 5/05/2022. Sa première exécution budgétaire est intervenue sur 6 mois d'exercice.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à 123 376 €.

chap.	Intitulé	BP 2022	CA 2022	Ecart sur réel en €	Ecart sur réel en %
70	Consultations	50 870,00	56 995,80	6 126 €	12%
74	Dotations subvention	93 000,00	40 000,00	-53 000 €	-57%
75	Couverture déficit budget principal	26 380,00	26 380,00	0 €	0%
	TOTAL Recettes	170 250	123 376	-46 874 €	-28%

Les recettes sont constituées

- du paiement des consultations (46,2% du budget de fonctionnement),
- de versements de la CPAM dans le cadre de soutiens avec le dispositif Teulade (30 000 €) et le contrat d'amélioration des pratiques individuelles (10 000 €) et,
- pour la première année de fonctionnement d'une subvention d'équilibre du budget principal de 26 380 €.

L'activité du service 2022 telle qu'elle a été recensée par la CPAM :

Activité (Tous régimes)

	Nbre d'actes	Mt remboursé	Base de remboursement
Consultations (C, G, CS, GS)	1 753	32 696 €	43 825 €
Consultation complexe enfant (CCE)	1	42 €	60 €
Consultations enfant (COE, COD)	29	977 €	977 €
ATM	102	1 277 €	1 674 €
ADC	1	18 €	26 €
ADE	2	52 €	75 €
Visites	28	640 €	732 €
Majoration enfant (MEG, MGE)	189	660 €	945 €
Majoration personne âgée (MPA)		15 €	15 €
Majoration déplacement	27	242 €	283 €
Vaccination Covid19		194 €	194 €
Demande de téléexpertise (RQD)	1	10 €	10 €
CAIM (Forfait d'aide à l'installation)		12 000 €	12 000 €
Rémunération spécifique (ADS, SDS)		10 000 €	10 000 €
Rémunération, forfait MT (CSR, MTF)			
ROSP adulte et enfant (P4P, P5P)			
Total	2 133	58 823 €	70 816 €

Les dépenses 2022 s'élèvent à 91 009 €

chap.	Intitulé	BP 2022	CA 2022	Ecart sur réel en €	Ecart sur réel en %
011	Charges générales	19 000,00	18 906,62	-93 €	-0,49%
	fournitures de petit équipement	1 000,00	927,29	-73 €	-7,27%
	fournitures administratives	2 000,00	1 257,86	-742 €	-37,11%
	fournitures médicales	3 000,00	1 820,74	-1 179 €	-39,31%
	loyers	5 000,00	4 900,00	-100 €	-2,00%
	charges locatives	1 200,00	2 800,00	1 600 €	133,33%
	assurance	500,00	1 103,20	603 €	120,64%
	formation	2 000,00	944,40	-1 056 €	-52,78%
	frais de télécommunications	500,00	4 769,75	4 270 €	853,95%
	autres dépenses diverses	3 800,00	383,38	-3 417 €	-89,91%
012	Charges de personnel	125 000,00	72 067,60	-52 932 €	-42,35%
65	créances admises en non valeur	500,00	0,00	-500 €	-100,00%
67	Charges exceptionnelles	50,00	35,00	-15 €	-30,00%
023	Virement à la section d'investissement	25 700,00	0,00		
	TOTAL Dépenses	170 250	91 009	-79 241 €	-46,54%

Les charges à caractère général s'élèvent à **18 907 €**. Les principales dépenses de ce chapitre relèvent du loyer et charges locatives dus à la commune de Martigné/Mayenne (7 700 €), de la téléphonie (4 770 € dont le standard externalisé), des frais d'assurance (1 103 €) et des fournitures médicales (1 821 €). Ces 4 dépenses représentent 81% de la consommation du chapitre.

Les charges de personnel, **72 068 €** comprennent :

- ✓ des charges directes pour la rémunération du personnel remboursées au budget général pour 31 065,48 € comprenant le médecin à temps non complet (28 heures au total) et un temps complet de secrétaire médicale.
- ✓ des charges indirectes de remboursement au CHNM pour la mise à disposition à 50% de la secrétaire médicale, de la coordinatrice et du médecin jusqu'au 31 août 2022 (total 41 002€)

Les charges exceptionnelles à **35 €** concernent des remboursements aux patients ayant trop payés (en attente de prise en charge CPAM).

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est excédentaire de 32 366,58 €. Ce montant servira à financer le besoin de financement lié à l'exécution de la section d'investissement 2022 (- 28 515,84 €). L'excédent de fonctionnement repris au budget prévisionnel de fonctionnement 2023 à l'occasion de la première décision modificative sera de 3 850,74 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

Les dépenses d'investissement réalisées en 2022 s'élèvent à 28 516 €.

Elles comprennent l'acquisition de matériel informatique, de bureau et professionnel dans le cadre de l'activité médicale. On trouve :

- un logiciel de gestion à 1 662 €,
- du matériel et mobilier pour 26 607 €

Exercice	Libellé	Montant TTC		
2022	CASQUE SANS FIL POUR TELEPHONE	390,00	SEMAPHORS	2183
2022	ACHAT INFORMATIQUE	6 159,60	SEMAPHORS	2183
2022	MOBILIER DE BUREAU POUR CENTRE DE SANTE	5 035,30	MAYENNE BURO	2184
2022	MOBILIER ENFANT CENTRE DE SANTE	211,88	GIFI	2184
2022	BABY TEST DE LANG PACK COMPLET	528,00	OEM DEVELOPMENT	2188
2022	MATERIEL MEDICAL POUR LE CENTRE DE SANTE	369,43	LA VITRINE MEDICALE	2188
2022	MATERIEL MEDICAL POUR LE CENTRE DE SANTE	13 275,15	LA VITRINE MEDICALE	2188
2022	ELECTROMENAGER CENTRE DE SANTE	260,98	HYPER U - U TECHNOLOG	2188
2022	MATERIEL MEDICAL POUR LE CENTRE DE SANTE	376,50	LA VITRINE MEDICALE	2188
	TOTAL GENERAL	26 606,84		

- la caution pour les téléphones à 247 €.

La section d'investissement 2022 laisse apparaître un résultat de clôture au 31/12/2022 déficitaire de 28 515,84 € lequel constituera notre reprise de résultat au budget 2023 par décision modificative.